

D. 2023/1234 (P)

(+) D. 2023/1235 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Modification de la délibération n° 2020/1019 du 11 juin 2020 désignant les représentants du conseil municipal ou les délégués au sein des organismes extérieurs

P.J. : - 2 projets de délibération  
- 1 délibération consolidée

Dans la continuité de la délibération n° 2023/774 du 20 juillet 2023 relative à la recapitalisation de la SEM AGGLO et en application de l'article L. 121-25 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant au sein des instances internes de la SEM AGGLO devenue la SEM Sud Habitat.

Par ailleurs, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> du règlement intérieur de la commission foncière communale de l'ADRAF fixe à trois ans renouvelables, la durée du mandat des représentants élus ou désignés pour participer à cette commission. Le mandat de Monsieur NAXUE et de Mme WATEOU en tant que représentants du conseil municipal a donc expiré depuis le 6 juillet 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal :

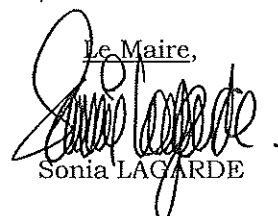
- d'une part, de désigner son représentant au sein de l'assemblée générale des actionnaires, de l'assemblée spéciale et au conseil d'administration (en qualité d'administrateur ou de censeur) de la SEM Sud Habitat ;
- et d'autre part, de renouveler le mandat de ses deux représentants au sein de la commission foncière communale de l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF).

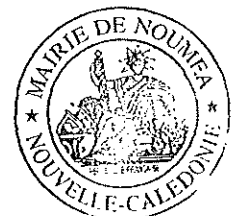
Conformément aux dispositions de l'article L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie et de l'article 30 du règlement intérieur du conseil municipal, il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

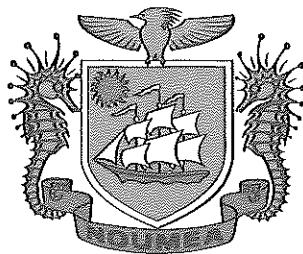
Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever, préalablement au vote, le scrutin secret pour désigner les représentants de la commune de Nouméa au sein de la SEM Sud Habitat et de l'ADRAF.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 août 2023

Le Maire,  
  
Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D. 2023/1234 (P)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Warren NAXUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
<b>DATE DE CONVOCAION</b>	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
<b>07.09.2023</b>	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Magali MANUOHALALO
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	M.	Philippe BLAISE	Mme	Veylma FALAE0
<b>07.09.2023</b>	Mme	Naïa WATEOU	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Kimberley BARONI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc LE LEIZOUR
			Mme	Janine BAJON	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
			Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	37	M.	Luc BRUN	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de votants	:	49	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Joseph BOANEMOA
(12 procurations)			M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER
			Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

**SORTIE DE :**  
**Mme Sonia LAGARDE**

DELIBERATION N° 2023/ 1234

levant le vote à scrutin secret pour la désignation de représentants de la commune de Nouméa au sein d'organismes extérieurs

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **13 SEP. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment l'article L. 121-12,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1008 du 11 juin 2020 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Nouméa et notamment l'article 30,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/134 du 23 août 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les représentants de la commune de Nouméa au sein de la SEM Sud Habitat et de la commission foncière communale de l'ADRAF.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **13 SEP. 2023**

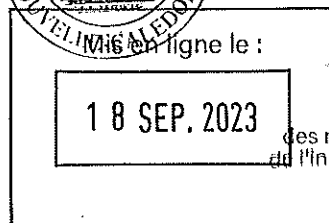
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 SEP. 2023**

Le secrétaire de séance,

  
**Kimberley BARONI**

DESTINATAIRES :  
SUBD. ADMINIS. SUD - 1  
TOUTES DIRECTIONS - 12  
MISE EN LIGNE - 1



Le maire,

Pour le Maire et par délégation,

  
**Jean-Pierre DELRIEU**  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,  
des ressources humaines, de l'action éducative,  
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

LEVE VOTE A SCRUTIN SECRET DESIGNATION REPRESENTANTS COMMUNE DE NOUMEA AU SEIN ORGANISMES EXTERIEURS

---

Date de transmission de l'acte : 15/09/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-1234 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230913-2023-1234-DE

---

Date de décision : 13/09/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées  
5.2.2. Autres actes concernant les assemblées